

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 25 mai 2016 portant dissolution de la brigade territoriale de Béziers
et modification corrélatrice de la circonscription de la brigade territoriale de Valras-Plage (Hérault)**

NOR : INTJ1609737A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Béziers (Hérault) est dissoute à compter du 1^{er} juin 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Valras-Plage (Hérault) est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Valras-Plage exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 mai 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*L'inspecteur général de l'administration,
directeur des soutiens et des finances,*
P. DEBROSSE

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Béziers	Béziers Boujan-sur-Libron Cers Villeneuve-lès-Béziers	(Dissolution)
Valras-Plage	Lespignan Portiragnes Sauvian Sérignan Valras-Plage Vendres	Béziers Boujan-sur-Libron Cers Lespignan Portiragnes Sauvian Sérignan Valras-Plage Vendres Villeneuve-lès-Béziers